



# ANNEXE 1

# REFERENTIEL

# DE FORMATION

## **Finalités de la formation**

Le référentiel de formation a pour objet de professionnaliser le parcours du sapeur-pompier, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements.

## **Conception de la formation**

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition des capacités requises pour l'exercice des différentes activités liées à son emploi. Il est organisé pour mettre en relation les connaissances à acquérir et le développement des compétences requises.

Les équipes pédagogiques des services départementaux d'incendie et de secours sont chargées, sous l'autorité d'un responsable pédagogique, de la construction des scénarios pédagogiques de formation. La construction de ces scénarios doit être cohérente en termes d'emplois et peut conduire à regrouper des activités, des tâches et des notions transversales.

Les scénarios pédagogiques sont élaborés sous l'autorité du directeur départemental des services d'incendie et de secours. Les enseignements peuvent comporter des apports de connaissances théoriques générales ou techniques mais la priorité doit être donnée aux exercices d'application pratique et mises en situation.

Les apports de connaissances théoriques peuvent être assurés en enseignement à distance.

## **Organisation de la formation**

Le référentiel de formation est construit en modules de formation, il comporte des enseignements théoriques et des exercices de mise en application pratique.

Il est dispensé sur la base de 35 heures par semaine, dont les modalités peuvent être aménagées et sont prévues par le responsable du stage.

Le nombre d'apprenants est défini par le directeur de l'établissement ou de l'organisme chargé de la formation en fonction du nombre de formateurs et des moyens pédagogiques dont il dispose. Les volumes horaires des unités de valeur de formation sont élaborés sur la base d'un stage comptant 10 à 12 apprenants.

## **Mise en œuvre de la formation**

Les formations sont dispensées par une équipe pédagogique composée d'un responsable pédagogique et de formateurs des sapeurs-pompiers et, en tant que de besoin, d'intervenants spécialisés ; à l'exclusion des unités de valeur 1.1 et 1.2 de la formation d'équipier de sapeur-pompier qui doivent être dispensées par des formateurs titulaires du certificat de compétences de « formateur aux premiers secours » délivré conformément aux dispositions de l'arrêté du 03 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ou d'un diplôme reconnu équivalent.

Les mises en situation pédagogiques seront privilégiées.

L'enseignement des activités physiques nécessite l'intégration dans l'équipe pédagogique d'un éducateur ou d'un conseiller des activités physiques des sapeurs-pompiers chargé de suivre les activités physiques des apprenants tout au long de la formation.

Les sapeurs-pompiers accèdent aux formations en fonction des pré-requis définis pour chacune d'entre elles dans le référentiel emplois, activités, compétences.

La vérification de ces pré-requis doit être organisée par le directeur de l'établissement chargé de la formation avant l'entrée en formation. L'acquisition de ces pré-requis peut être réalisée par le dispositif de validation des acquis de l'expérience ou de reconnaissance des attestations, titres et diplômes.



# REFERENTIEL DE FORMATION

## EQUIPIER DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL

# FORMATION EQUIPIER DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL

(453 heures)

<b>MODULE 1 : SECOURS A PERSONNES</b>	<b>115 heures</b>
UV 1.1 : Equipier prompt secours	40 heures
UV 1.2 : Equipier au VSAV	40 heures
UV 1.3 : Equipier secours routiers	35 heures
<b>MODULE 2 : INCENDIE</b>	<b>185 heures</b>
UV 2.1 : Protection individuelle et collective	33 heures
UV 2.2 : Sauvetages et mises en sécurité	20 heures
UV 2.3 : Alimentation, établissements, extinction	125 heures
UV 2.4 : Moyens élévateurs aériens	7 heures
<b>MODULE3 : OPERATIONS DIVERSES</b>	<b>25 heures</b>
UV 3.1 : Moyens radio	2 heures
UV 3.2 : Interventions diverses	16 heures
UV 3.3 : Interventions animalières	7 heures
<b>MODULE 4 : CULTURE PROFESSIONNELLE</b>	<b>128 heures</b>
UV 4.1 : Cadre professionnel du sapeur-pompier professionnel	28 heures
UV 4.2 : Préservation du potentiel physique	92 heures
UV 4.3 : Stress professionnel	8 heures

## **MODULE 1 : SECOURS A PERSONNES**

(115 heures évaluations comprises)

### **OBJECTIFS**

Le module secours à personnes a pour objet de permettre à l'apprenant :

Savoir :

Connaître les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie, les atteintes et détresses, les gestes de premiers secours et les notions d'entretien du matériel.

Savoir-faire :

Mettre en œuvre les techniques et matériels de secours à personnes, entretenir et désinfecter ces matériels.

Savoir-être :

Réagir efficacement et en toute sécurité, conformément aux ordres reçus.

### **COMPETENCES ASSOCIEES**

2-1 Mettre en œuvre les mesures conservatoires

2-2 Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente de la victime, des intervenants et des autres personnes en utilisant les moyens à sa disposition

2-3 Assurer la prise en charge en urgence d'une personne victime d'une détresse vitale

2-4 Appliquer les techniques de premiers secours sur une victime ne présentant pas de détresse vitale en référence aux protocoles existants

2-5 Assurer la surveillance d'une victime dans l'attente de sa prise en charge ou de son transfert

2-6 S'intégrer dans la chaîne de secours à personne en qualité d'équipier

2-7 Réaliser un bilan conformément aux protocoles en vigueur

2-8 Assurer une prise en charge adaptée des victimes

2-9 Réaliser l'immobilisation partielle ou totale d'une personne victime d'un accident traumatique du squelette avec les moyens adaptés

2-10 Assurer le relevage et le transport d'une victime

2-11 Veiller en permanence au respect des règles d'hygiène et d'asepsie

2-12 Désincarcérer une victime dans des conditions optimales de confort

2-14 Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

## Unité de Valeur 1.1 : Equipier prompt secours

**Volume Horaire :** 40 heures

**Pré-requis :** aucun

### Objectifs de la formation :

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de connaître le rôle d'un secouriste, sa mission et les moyens qu'il est susceptible d'utiliser, de prévenir les risques d'aggravation ou de sur accident, d'assurer sa propre sécurité et celle des autres et de mettre en œuvre une conduite à tenir appropriée face à une situation d'accident et/ou une détresse physique, avec ou sans matériel.

### Eléments de contenu

#### **Cadre juridique**

Rôle et responsabilité du secouriste  
Attitude du secouriste  
Les acteurs de l'organisation des secours

#### **Notions élémentaires**

Les étapes de la prise en charge d'une victime  
La transmission de l'alerte  
Le matériel et les dispositifs de secours  
Aide au déplacement

#### **Sécurité**

La sécurité individuelle du secouriste  
La sécurité de la zone d'intervention et des personnes s'y trouvant  
La sécurité collective face à un risque majeur  
Les moyens d'extinction

#### **Bilans**

Bilan circonstanciel  
Bilan d'urgence vitale  
Bilan complémentaire  
Transmission du bilan  
Surveillance

#### **Détresses vitales**

Recherche et identification d'une détresse vitale  
Interaction des fonctions vitales  
Le système ventilatoire et ses détresses  
L'obstruction totale ou partielle des voies aériennes  
Le système circulatoire et ses détresses  
Les hémorragies et leur traitement  
Le système nerveux et ses détresses  
Prise en charge d'une victime inconsciente  
Arrêt cardiaque et principes d'action  
La défibrillation  
Prise en charge d'une personne victime d'une noyade

**Autres atteintes**

Les différentes zones du corps humain  
Conduite à tenir en cas de malaise ou maladie  
Principes généraux de prise en charge des plaies et brûlures  
Les principaux types de traumatismes  
Les immobilisations de membres

**Mise en application des connaissances****Critères d'évaluation**

L'unité de valeur fera l'objet d'une évaluation certificative dont les modalités, la forme et le contenu sont déterminés par le règlement d'évaluation départemental.

L'apprenant sera évalué, a minima, sur sa capacité à s'adapter à la situation en mettant en œuvre les techniques et matériels de premiers secours, à réaliser un bilan des lésions, à ne pas aggraver l'état de la victime, à respecter les règles d'hygiène et de sécurité individuelle et collective et à prendre en compte la dimension psychique des personnes.

Les unités de valeur 1.1 et 1.2 peuvent être évaluées concomitamment.

**Recommandations pédagogiques**

Les formateurs s'appuieront sur les recommandations scientifiques relatives aux techniques et procédures à mettre en œuvre en secours à personnes.

L'enseignement s'appuiera sur des exemples et des situations concrètes.

Des évaluations formatives de l'ensemble des compétences devront être réalisées tout au long de la formation.

Les unités de valeur 1.1 et 1.2 peuvent être enseignées concomitamment.

## Unité de Valeur 1.2 : Equipier au VSAV

**Volume Horaire :** 40 heures

**Pré-requis :** aucun

### Objectifs de la formation :

L'unité de valeur de formation a pour objet de permettre à l'apprenant de prendre en charge une ou plusieurs victimes au sein d'une équipe constituée sous la responsabilité d'un chef d'agrès, de mettre en œuvre, en équipe, une conduite à tenir appropriée face à une situation d'accident et/ou une détresse physique, avec ou sans matériel, d'assurer l'inventaire, de contrôler et de reconditionner dans le respect des règles d'hygiène et d'asepsie le matériel nécessaire à une opération de secours à personnes.

### Eléments de contenu

#### Cadre juridique

Rôle et responsabilité de l'équipe secouriste

L'organisation du secours à personnes

Situation victimes multiples (plan de secours et rôle des équipes)

#### Notions élémentaires

Le véhicule de secours et d'assistance aux victimes

Equipements nécessaires à une mission de secours

#### Atteintes et affections spécifiques

Morsures et piqûres

Accidents électriques

Intoxications

Blast

Compression prolongée des membres

Exposition prolongée à la chaleur / accidents dus au froid

Pendaison

Membres arrachés ou sectionnés

Pansements et bandages

Allergies

Asthme

Diabète

Convulsions

Souffrances psychiques et comportements inhabituels

#### Parturientes

#### Immobilisations et relevages

Le système locomoteur et ses détresses

Les techniques d'immobilisation

Moyens de relevage d'une victime

Techniques de relevage d'une victime

Relevage et dégagements en secours routiers

Règles de base du brancardage

Chargement d'une victime dans un véhicule de secours

Transport d'une victime



**Hygiène et asepsie**

Principe de transmission et précaution  
Les différents types de déchets  
Accidents d'exposition au sang  
Techniques de nettoyage et de désinfection

**Mise en application des connaissances****Critères d'évaluation**

L'unité de valeur fera l'objet d'une évaluation certificative dont les modalités, la forme et le contenu sont déterminés par le règlement d'évaluation départemental.

L'apprenant sera évalué, a minima, sur sa capacité à mettre en œuvre les gestes de secours appropriés en équipe, à participer au relevage d'une victime et à son installation sur un dispositif de transport, à réagir de façon adaptée devant une situation impliquant plusieurs victimes et à s'intégrer dans un dispositif de secours.

Les unités de valeur 1.1 et 1.2 peuvent être évaluées concomitamment.

**Recommandations pédagogiques**

Les formateurs s'appuieront sur les recommandations scientifiques relatives aux techniques et procédures à mettre en œuvre en secours à personnes.  
L'enseignement s'appuiera sur des exemples et des situations concrètes.

Des évaluations formatives de l'ensemble des compétences devront être réalisées tout au long de la formation.

Les unités de valeur 1.1 et 1.2 peuvent être enseignées concomitamment.

## Unité de Valeur 1.3 : Equipier secours routiers

**Volume Horaire** : 35 heures

**Pré-requis** : UV1.2

### Objectifs de la formation :

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de connaître les différents partenaires intervenant en matière de secours routiers, de participer à la mise en œuvre des matériels et procédures opérationnelles spécifiques aux interventions de secours routiers et d'adapter son comportement aux facteurs spécifiques à ces interventions.

### Éléments de contenu

#### **Conduite générale d'une opération de secours routiers**

Protection, balisage et dégagements d'urgence

Calage

Les lésions liées aux AVP

Désincarcération (ouverture simple, césarisation, levage, écartement...)

Cas particuliers de véhicules (TMD, PL, véhicules électriques, GPL, hybrides)

Les règles de sécurité spécifiques aux secours sur route

#### **Les matériels spécifiques**

Matériels de forçement (pinces, écarteurs, cisailles)

#### **Mise en application des connaissances**

### Critères d'évaluation

L'unité de valeur fera l'objet d'une évaluation certificative dont les modalités, la forme et le contenu sont déterminés par le règlement d'évaluation départemental.

L'apprenant sera évalué, a minima, sur sa capacité à mettre en œuvre les techniques d'immobilisation et de césarisation du véhicule et sur le respect des règles de sécurité spécifiques aux secours sur route.

### Recommandations pédagogiques

Des évaluations formatives seront réalisées tout au long de la formation.

## **MODULE 2 : INCENDIE**

(185 heures évaluations comprises)

### **OBJECTIFS**

Le module incendie a pour objet de permettre à l'apprenant :

Savoir :

Connaître le feu et son comportement, le matériel et les techniques de lutte contre l'incendie.

Savoir-faire :

Mettre en œuvre le matériel de lutte contre l'incendie.

Savoir-être :

Exécuter efficacement les activités incendie conformément aux ordres donnés par le chef d'agrès.

### **COMPETENCES ASSOCIEES**

1-1 Analyser son environnement

1-2 Réaliser un sauvetage

1-3 Sécuriser la zone d'intervention

1-4 Evoluer avec aisance sur une intervention (reconnaissance, sauvetage, attaque, déblai) avec les équipements de protection individuelle

1-5 Evoluer sur un moyen élévateur aérien

1-6 Réaliser un établissement

1-7 Réaliser une extinction en binôme conformément aux techniques professionnelles de lutte contre les incendies

1-9 Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

## Unité de Valeur 2.1 : Protection individuelle et collective

**Volume Horaire :** 33 heures

**Pré-requis :** aucun

### Objectifs de la formation :

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant d'utiliser les matériels appropriés, de connaître les principes de fonctionnement et conditions d'emploi des équipements de protection individuelle, d'utiliser un ARI, d'identifier les environnements à risque et de mettre en œuvre les conduites à tenir appropriées à ces environnements.

### Éléments de contenu

#### Reconnaissances

Objectifs des reconnaissances, lots de reconnaissance longue distance  
Rôle de l'équipier au sein du binôme  
Éléments à rechercher / déroulement type  
Règles de sécurité à respecter  
Notions de prévention appliquées à l'opération

#### Équipements de protection

Les équipements vestimentaires de protection individuelle  
Atmosphères non respirables et contraintes physiologiques  
Principe de fonctionnement de l'ARI  
Règles d'emploi et de sécurité des EPI  
Mise en œuvre de l'ARI

#### Environnements à risque

Les différents types de risques (gaz, RCH, RAD, explosion, électrique, effondrement, voies ferrées, photovoltaïques) et actions adaptées  
Explosimétrie  
Préservation des traces et indices  
Les fluides (coupure des fluides)  
Déblai  
Surveillance

#### Les premières mesures conservatoires

Techniques d'autoprotection

#### Mise en application des connaissances

### Critère d'évaluation

Évaluation certificative. Cette UV sera évaluée lors de l'évaluation de l'UV 2.3

### Recommandations pédagogiques

Guide national de référence ARI.  
Les mises en situation devront porter sur la mise en œuvre de l'ARI (connaissance du matériel, règles de sécurité et de contrôle, réalisation de parcours) et sur la mise en œuvre des lots de reconnaissance.

## **Unité de Valeur 2.2 : Sauvetages et mises en sécurité**

**Volume Horaire : 20 heures**

**Pré-requis : UV 2.1**

### **Objectifs de la formation :**

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de connaître les différents matériels et techniques de sauvetage et de réaliser les mises en sécurité nécessaires ou d'effectuer rapidement pour les victimes et les équipes d'intervention un ou plusieurs sauvetage au sein d'un binôme.

### **Éléments de contenu**

Les différents sauvetages (avec ou sans matériel)

Sauvetages et mises en sécurité / confinement et évacuation

LSPCC (possibilités et limites d'utilisation, composition et caractéristiques, règles d'emploi et de sécurité, modalités de mise en œuvre)

Echelles à main (échelles à coulisse, échelles à crochets) manœuvres et méthodes de sauvetage

Sauvetage de sauveteur (techniques)

### **Mise en application des connaissances**

### **Critères d'évaluation**

L'unité de valeur fera l'objet d'une évaluation certificative dont les modalités, la forme et le contenu sont déterminés par le règlement d'évaluation départemental.

L'apprenant sera évalué sur sa capacité à mettre en œuvre le matériel dans le cadre d'un sauvetage.

### **Recommandations pédagogiques**

Guide national de référence lot de sauvetage et de protection contre les chutes

Des évaluations formatives seront réalisées tout au long de la formation lors de mises en situation pratiques.

## Unité de Valeur 2.3 : Alimentation, établissements, extinction

**Volume Horaire :** 125 heures

**Pré-requis :** UV 2.1

### Objectifs de la formation :

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de connaître et d'utiliser le matériel des engins incendie, de connaître les phénomènes de combustion et de développement d'un incendie, de connaître et réaliser les manœuvres, règles et techniques d'établissement et d'alimentation et de réaliser une extinction au sein d'un binôme conformément aux ordres donnés par le chef d'agrès.

### Éléments de contenu

#### Engins de lutte et matériels

Les engins d'incendie et de secours  
Contrôle, reconditionnement, les vérifications périodiques  
Matériels de lutte contre l'incendie

#### Alimentation

Mise en œuvre des dispositifs d'alimentation  
Notions élémentaires d'hydraulique

#### Etablissements

Règles d'établissement des tuyaux  
Les manœuvres en binôme  
Etablissements et établissements spécifiques (en étages, sur échelle)

#### Extinction

Combustion – Propagation – Comportement et réaction au feu  
La marche générale des opérations  
Les différents agents extincteurs  
Procédés d'extinction  
Utilisation de la lance  
Moyens facilitant l'action des secours (ventilation, RIA, colonnes...)  
Phénomènes thermiques en milieux clos ou semi ouverts et techniques d'intervention

#### Mise en application des connaissances

### Critères d'évaluation

L'unité de valeur fera l'objet d'une évaluation certificative dont les modalités, la forme et le contenu sont déterminés par le règlement d'évaluation départemental.

L'apprenant sera notamment évalué sur le respect des guides nationaux de référence des techniques professionnelles, la connaissance et le choix du matériel, le respect des règles de sécurité individuelle et collective, le respect des ordres donnés et sa capacité à utiliser l'ARI en situation opérationnelle.

### Recommandations pédagogiques

Lors de la formation, la priorité sera donnée aux mises en situation pratiques. Les apprenants devront réaliser au moins une manoeuvre sur feu réel (sites de manoeuvre, caissons, ...)

## **Unité de Valeur 2.4 : Moyens élévateurs aériens**

**Volume Horaire : 7 heures**

**Pré-requis : UV 2.2**

### **Objectifs de la formation :**

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant d'évoluer sur un moyen élévateur aérien.

### **Éléments de contenu**

Ascension d'une échelle aérienne

Croisement sur une échelle aérienne

Prise de position du porte lance

Méthodes de sauvetage et de mise en sécurité

Mesures de sécurité (précautions d'emploi, sécurité des intervenants, lot échelle, environnement à risque...)

### **Mise en application des connaissances**

### **Modalités et critères d'évaluation**

Pas d'évaluation certificative

### **Recommandations pédagogiques**

Manœuvres formatives dans le cadre d'opérations :

- de secours à personnes (sauvetages, mises en sécurité, évacuations sur brancard)
- d'incendie (lances sur parc, plate-forme ou nacelle)

## **MODULE 3 : OPERATIONS DIVERSES**

(25 heures évaluations comprises)

### **OBJECTIFS**

Le module opérations diverses a pour objet de permettre à l'apprenant de :

Savoir :

Connaître les différentes techniques mises en œuvre lors des interventions diverses

Savoir-faire :

Mettre en œuvre les matériels et techniques liés aux opérations diverses

Savoir-être :

Exécuter efficacement les activités diverses conformément aux ordres donnés par le chef d'agrès.

### **COMPETENCES ASSOCIEES**

3-1 Analyser son environnement

3-2 Mettre en œuvre les matériels d'assèchement et d'épuisement

3-3 Réaliser une intervention impliquant un animal (capture, sauvetage) avec les matériels adaptés

3-4 Procéder à la neutralisation d'hyménoptères

3-5 Dégager en sécurité une personne bloquée dans une cabine d'ascenseur

3-6 Mettre en œuvre les matériels permettant de faciliter l'intervention des différentes équipes de secours

3-7 Mettre en œuvre des mesures conservatoires suite à des intempéries

1-8 / 2-13 / 3-8 Utiliser les moyens de transmission et les procédures radio

3-9 Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels



### **Unité de Valeur 3.1 : Moyens radio**

**Volume Horaire : 2 heures**

**Pré-requis :**

#### **Objectifs de la formation :**

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de maintenir en état son équipement sélectif d'alarme, d'utiliser les équipements de transmission de données et d'utiliser les logiciels de gestion et informations opérationnelles disponibles à bord des véhicules.

#### **Éléments de contenu**

Utilisation technique des terminaux radio  
Utilisation opérationnelle des terminaux radio (langage et procédures radio)  
Exploitation des équipements SIC embarqués dans les véhicules

#### **Mise en application des connaissances**

#### **Modalités et critères d'évaluation**

L'UV 3.1 sera évaluée de manière formative lors des mises en situation des modules 1 et 2.

#### **Recommandations pédagogiques**

## Unité de Valeur 3.2 : Interventions diverses

**Volume Horaire :** 16 heures

**Pré-requis :** aucun

### Objectifs de la formation :

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de connaître et d'utiliser en toute sécurité l'ensemble des matériels susceptibles d'appuyer ou de faciliter l'intervention des équipes de secours.

### Eléments de contenu

#### **Mise en œuvre et respect des règles de sécurité des matériels d'opérations diverses :**

Matériel d'épuisement et d'assèchement (thermique, hydraulique, électrique, manuel...)  
Matériel électrique portatif (groupe électrogène, éclairage...)  
Matériel de forçement (hydraulique, électrique, pneumatique, thermique, manuel...)  
Matériel de calage temporaire (étais provisoires, cales, coins...)  
Matériel de protection des biens (bâches, lots d'évacuation...)  
Matériel de dégagement (tronçonneuse...)

#### **Intervention sur ascenseur :**

Cadre opérationnel de la mission  
Typologie d'ascenseurs  
Procédure d'intervention (mise en sécurité, modalités d'action, règles de sécurité)

#### **Mise en application des connaissances**

### Modalités et critères d'évaluation

L'unité de valeur fera l'objet d'une évaluation certificative dont les modalités, la forme et le contenu sont déterminés par le règlement d'évaluation départemental.

L'apprenant sera évalué sur sa capacité à mettre en œuvre :

- Une tronçonneuse
- Un étaielement provisoire
- Un matériel d'épuisement
- Un groupe électrogène et du matériel d'éclairage

### Recommandations pédagogiques

### **Unité de Valeur 3.3 : Interventions animalières**

**Volume Horaire : 7 heures**

**Pré-requis :**

**Objectifs de la formation :**

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de réaliser des captures et interventions selon une méthodologie établie lors d'opérations impliquant des animaux.

**Éléments de contenu**

#### **Capture d'animaux**

Différentes espèces d'animaux : comportement et dangers (risques infectieux, postures et distances d'approche...)

Risques liés aux interventions animalières

Rôle du vétérinaire SP

Moyens de protection du personnel

Matériel animalier et mise en œuvre

Règles d'utilisation des kits sanitaires

#### **Neutralisation d'hyménoptères**

Les équipements de protection individuelle

Les règles d'utilisation des produits de destruction

Déroulement type d'une intervention

**Critères d'évaluation**

Pas d'évaluation certificative

**Recommandations pédagogiques**

## **MODULE 4 : CULTURE PROFESSIONNELLE**

(128 heures évaluations comprises)

### **OBJECTIFS**

Le module culture professionnelle a pour objet de permettre à l'apprenant :

Savoirs :

Connaître les textes et principes fondamentaux relevant de son environnement professionnel.

Connaître les bases réglementaires, théoriques et pratiques de l'activité physique du sapeur-pompier.

Savoir-faire :

Mettre en œuvre ses capacités physiques pour l'accomplissement de ses missions.

Savoir-être :

Avoir un comportement adapté aux situations de stress physiologique ou psychologique.

### **COMPETENCES ASSOCIEES**

1-10 / 2-15 / 3-10 Préserver son potentiel physique et psychologique

1-11 / 2-16 / 3-11 Communiquer au sein de l'équipe

4-1 Maîtriser les règles régissant la profession de sapeur-pompier professionnel

**Unité de Valeur 4.1 : Cadre professionnel du sapeur-pompier professionnel**

**Volume Horaire : 28 heures**

**Pré-requis :**

**Objectifs de la formation :**

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de connaître les règles régissant son statut.

**Éléments de contenu**

Organisation et missions des SDIS

Droits et obligations des fonctionnaires

Déontologie des sapeurs-pompiers

Les organisations syndicales

La protection sociale

Formation d'intégration des agents des collectivités territoriales de catégorie C (fiche de paie, carrière, retraite, statut ....)

**Modalités et critères d'évaluation**

Pas d'évaluation certificative

**Recommandations pédagogiques**

Cette formation peut être assurée par le centre national de la fonction publique territoriale

## **Unité de Valeur 4.2 : Préservation du potentiel physique**

**Volume Horaire : 92 heures**

**Pré-requis : aucun**

### **Objectifs de la formation :**

L'unité de valeur de formation a pour objet de faire acquérir à l'apprenant l'environnement réglementaire ainsi que tous les éléments lui permettant de comprendre, maintenir et développer sa condition physique, de prendre conscience de la nécessité d'une pratique régulière et organisée de l'activité physique et de s'adapter de manière efficace aux situations opérationnelles.

### **Eléments de contenu**

Les objectifs de l'activité physique  
Connaissances théoriques et pratiques de l'entraînement et des activités physiques des SP  
La prévention des traumatismes professionnels  
Hygiène de vie  
Entraînement physique

### **Mise en application des connaissances**

### **Modalités et critères d'évaluation**

Les barèmes d'évaluation sont fixés par le référentiel d'évaluation en annexe II.

### **Recommandations pédagogiques**

<b>Unité de Valeur 4.3 : Stress professionnel</b>
<b>Volume Horaire : 8 heures</b>
<b>Pré-requis :</b>
<p style="text-align: center;"><b>Objectifs de la formation :</b></p> <p>L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de connaître les conditions d'apparition du stress, de les identifier et d'adapter un comportement permettant de faire face à ce type de situations.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Éléments de contenu</b></p> <p>Stress et épuisement professionnel Méthodes de gestion du stress</p> <p>Les structures de soutien</p>
<p style="text-align: center;"><b>Modalités et critères d'évaluation</b></p> <p>Néant</p>
<p style="text-align: center;"><b>Recommandations pédagogiques</b></p> <p>Cette unité de valeur devra être dispensée par un professionnel de la santé mentale.</p>



# REFERENTIEL DE FORMATION

## CHEF D'EQUIPE DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL



## FORMATION CHEF D'EQUIPE DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL

(49 heures)

<b>MODULE 1 : GESTION OPERATIONNELLE ET COMMANDEMENT</b>	<b>49 heures</b>
UV 1.1 : Bases du commandement opérationnel	14 heures
UV 1.2 : Les techniques professionnelles appliquées à l'incendie	35 heures

## **MODULE 1 : Gestion opérationnelle et commandement**

(49 heures évaluations comprises)

### **OBJECTIFS**

Le module gestion opérationnelle et commandement a pour objet de permettre à l'apprenant :

Savoir :

Connaître le rôle, les responsabilités du chef d'équipe et son positionnement dans la hiérarchie opérationnelle.

Savoir-faire :

Diriger une équipe en opération.

Savoir-être :

Adopter une attitude responsable vis-à-vis de son équipe et s'adapter à l'évolution de la situation.

### **COMPETENCE ASSOCIEE**

1-1 S'intégrer dans une chaîne de commandement en qualité de chef d'équipe

1-2 Adapter l'action du binôme aux contraintes de l'environnement et aux risques

1-3 Appliquer et faire appliquer les règles de sécurité au sein de l'équipe

1-4 Manager une équipe opérationnelle

## Unité de Valeur 1.1 : Bases du commandement opérationnel

**Volume Horaire :** 14 heures

**Pré-requis :** aucun

### Objectifs de la formation :

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de connaître le rôle du chef d'équipe et d'appréhender les responsabilités qui lui incombent, de se situer dans la chaîne de commandement, et de mettre en œuvre une conduite à tenir appropriée face à une situation opérationnelle donnée.

### Éléments de contenu

#### Les bases du commandement opérationnel

L'organisation de la chaîne de commandement  
Les principes du commandement opérationnel  
Le rôle et les responsabilités du chef d'équipe

Les premières mesures conservatoires  
Notions de prévention appliquée à l'opération  
Préservation des traces et indices

#### Les bases du commandement opérationnel

Le compte rendu  
La communication opérationnelle  
La dynamique de groupe  
La prise de décision

#### Mise en application des connaissances

### Modalités et critères d'évaluation

Evaluation certificative. L'unité de valeur sera évaluée lors de l'UV 1.2

### Recommandations pédagogiques

Les formateurs s'appuieront sur les guides nationaux de référence de techniques professionnelles suivants :

- Equipes en binômes : établissement des lances
- Equipes en binômes : utilisation des lances à eau à main
- Explosion des fumées – embrasement généralisé éclair
- Lots de sauvetage et de protection contre les chutes
- Appareils respiratoires isolants

Evaluation formative lors de mises en situation.

**Unité de Valeur 1.2 : Les techniques professionnelles appliquées à l'incendie**

**Volume Horaire : 35 heures**

**Pré-requis : aucun**

**Objectifs de la formation :**

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de connaître les différentes techniques de sauvetage et d'extinction, de maîtriser les techniques professionnelles associées, de diriger et impliquer son binôme dans les actions.

**Eléments de contenu**

**Techniques professionnelles de sauvetage et d'extinction**

- Techniques de lances
- Lecture du feu
- Choix des points fixes
- Choix de l'engagement

**Mise en application des connaissances**

**Modalités et critères d'évaluation**

L'unité de valeur fera l'objet d'une évaluation certificative dont les modalités, la forme et le contenu sont déterminés par le règlement d'évaluation départemental.

L'apprenant sera évalué sur sa capacité à réaliser un choix opérationnel relevant de son niveau et à diriger l'action de son binôme.

**Recommandations pédagogiques**



# **REFERENTIEL DE FORMATION**

## **CHEF D'AGRES UNE EQUIPE DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL**

# FORMATION CHEF D'AGRES UNE EQUIPE DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL

(80 heures)

<b>MODULE 1 : ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL</b>	<b>7 heures</b>
UV 1.1 : Connaissances réglementaires	4 heures
UV 1.2 : Relations extérieures et partenaires privilégiés	3 heures
<b>MODULE 2 : MANAGEMENT OPERATIONNEL</b>	<b>73 heures</b>
UV 2.1 : Commandement opérationnel et outils du commandement	6 heures
UV 2.2 : Sécurité individuelle et collective	2 heures
UV 2.3 : Secours à personnes	25 heures
UV 2.4 : Autres missions	26 heures
UV 2.5 : Débriefing opérationnel	14 heures

## **MODULE 1 : ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL**

(7 heures évaluations comprises)

### **OBJECTIFS**

Le module environnement professionnel a pour objet de permettre à l'apprenant de :

Savoir :

Connaître son environnement professionnel dans le cadre institutionnel et administratif.

Savoir-faire :

Identifier les différents intervenants et partenaires dans le cadre institutionnel et administratif.

Savoir-être :

Se situer administrativement dans la hiérarchie et dans la structure.

### **COMPETENCES ASSOCIEES**

1-1 Se situer dans son environnement professionnel et institutionnel

1-3 Adopter une conduite adaptée en présence des médias

**Unité de Valeur 1.1 : Connaissances réglementaires**

**Volume Horaire : 4 heures**

**Pré-requis : aucun**

**Objectifs de la formation :**

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de connaître les responsabilités du chef d'agrès une équipe en opération et d'appréhender l'environnement réglementaire inhérent à ces opérations.

**Éléments de contenu**

Les responsabilités du chef d'agrès une équipe

Les pouvoirs de police

Les obligations administratives et réglementaires spécifiques (ouvertures de porte, signature de décharges, hospitalisation d'office, hospitalisation à la demande d'un tiers...)

**Modalités et critères d'évaluation**

Pas d'évaluation certificative

**Recommandations pédagogiques**



**Unité de Valeur 1.2 : Relations extérieures et partenaires privilégiés**

**Volume Horaire : 3 heures**

**Pré-requis : aucun**

**Objectifs de la formation :**

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant d'identifier les services publics partenaires sur opération de secours et les médias et de distinguer les informations à transmettre ou à communiquer.

**Éléments de contenu**

**Les différents partenaires**

SAMU, police, gendarmerie,...

**Les médias**

Obligations professionnelles

Prise en compte des médias

Les éléments à communiquer

**Modalités et critères d'évaluation**

Pas d'évaluation certificative

**Recommandations pédagogiques**

## **MODULE 2 : MANAGEMENT OPERATIONNEL**

(73 heures évaluations comprises)

### **OBJECTIFS**

Le module management opérationnel a pour objet de permettre à l'apprenant :

Savoir :

Connaître le rôle, les responsabilités du chef d'agrès une équipe et son positionnement dans la hiérarchie opérationnelle.

Savoir-faire :

Assurer le commandement d'un agrès en opération.

Savoir-être :

S'adapter à l'évolution de la situation et s'assurer de l'opérabilité de ses équipes.

### **COMPETENCES ASSOCIEES**

1-2 S'intégrer dans une chaîne opérationnelle

1-4 Utiliser des outils cartographiques

1-5 Elaborer et transmettre un message de nature opérationnelle

1-6 Faire appliquer les règles de sécurité individuelle et collective

1-7 Diriger un agrès à une équipe

1-8 Préserver l'intégrité physique et psychologique de ses équipes

## **Unité de Valeur 2.1 : Commandement opérationnel et outils du commandement**

**Volume Horaire :** 6 heures

**Pré-requis :** aucun

### **Objectifs de la formation :**

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant d'intégrer les principes du commandement opérationnel, d'identifier le rôle du chef d'agrès dans la hiérarchie opérationnelle, de diriger l'équipage d'un agrès à une équipe de connaître les principes liés aux cadres d'ordres, d'appliquer un cadre d'ordre simple sur opération, d'employer les outils à sa disposition et de saisir les ordres du chef de groupe.

### **Eléments de contenu**

#### **Principes du commandement opérationnel**

Organisation opérationnelle du département

La chaîne de commandement

Rôle du chef d'agrès une équipe

Directeur des opérations de secours / Commandant des opérations de secours

#### **Les outils du commandement**

Le cadre d'ordres

Les comptes-rendus

Les différents messages en opération (rédaction, forme, contenu)

#### **Les bases du management opérationnel**

#### **Les transmissions**

Organisation des transmissions

#### **Les outils cartographiques**

Itinéraire

Cartes, parcellaires et plans ER

Les signes conventionnels

#### **Mise en application des connaissances**

### **Modalités et critères d'évaluation**

Evaluation certificative. L'unité de valeur sera évaluée lors des mises en situation des UV 2.3 et 2.4

### **Recommandations pédagogiques**

La formation GOC s'appuiera sur les compétences déjà acquises par l'apprenant dans le cadre de sa formation et de l'exercice de ses fonctions de chef d'équipe.

## **Unité de Valeur 2.2 : Sécurité individuelle et collective**

**Volume Horaire** : 2 heures

**Pré-requis** : aucun

### **Objectifs de la formation :**

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de connaître les risques et les règles de protection, d'appliquer et faire appliquer les règles de sécurité à l'équipage de son agrès, de percevoir les dangers et réagir en conséquence.

### **Éléments de contenu**

Choix des EPI

Conduite opérationnelle des véhicules opérationnels en situation d'urgence et sécurité

Les risques particuliers (chimique, biologique, radiologique, électrique ...) et les mesures conservatoires

### **Modalités et critères d'évaluation**

Evaluation certificative. L'unité de valeur sera évaluée lors des mises en situation des UV 2.3 et 2.4.

### **Recommandations pédagogiques**

## Unité de Valeur 2.3 : Secours à personnes

**Volume Horaire** : 25 heures

**Pré-requis** : 1.1/1.2/2.1/2.2

### Objectifs de la formation :

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de connaître les responsabilités du chef d'agrès VSAV, de diriger l'équipage du VSAV lors d'une opération de secours à personnes et de prendre en compte les partenaires impliqués dans le secours à personnes.

### Eléments de contenu

Déroulement d'une opération SAP  
Régulation médicale et hospitalisation  
Intégration dans un plan nombreuses victimes  
Règles d'hygiène et de sécurité individuelle et collective  
Contrôle de l'entretien sanitaire du VSAV

### Mise en application des connaissances

### Modalités et critères d'évaluation

L'unité de valeur fera l'objet d'une évaluation certificative dont les modalités, la forme et le contenu sont déterminés par le règlement d'évaluation départemental.

L'apprenant sera évalué sur sa capacité à tenir l'emploi de chef d'agrès VSAV dans le respect des principes du commandement opérationnel et des règles de sécurité.

### Recommandations pédagogiques

Mises en application des connaissances pouvant porter sur les thèmes suivants :

- Accident de la route
- Chute d'une victime
- Accident domestique
- Tentative de suicide, pendaison ou autres
- Victime violente
- Refus de transport
- Arrêt cardio-ventilatoire

<b>Unité de Valeur 2.4 : Autres missions</b>
<b>Volume Horaire : 26 heures</b>
<b>Pré-requis : 1.1/1.2/2.1/2.2</b>
<p style="text-align: center;"><b>Objectifs de la formation :</b></p> <p>L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de connaître les responsabilités du chef d'agrès une équipe liées aux missions sauvetage, opérations diverses ou secours routiers, de diriger l'équipe de son agrès dans le cadre de ces opérations.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Éléments de contenu</b></p> <p>La marche générale des opérations  Les différentes interventions  Le commandement opérationnel</p> <p><b>Autres opérations:</b>  <b>Sauvetage</b>  Les différents sauvetages,  Choix et direction d'un sauvetage  Confinement, évacuations, mises en sécurité  Les moyens élévateurs aériens</p> <p><b>Les opérations diverses</b></p> <p><b>Secours routiers</b>  Méthodes de désincarcération  Prise de décision/critères de choix</p> <p><b>Les premières mesures conservatoires</b>  Périmètre de sécurité  Principes de sécurité</p> <p><b>Mise en application des connaissances</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Modalités et critères d'évaluation</b></p> <p>L'unité de valeur fera l'objet d'une évaluation certificative dont les modalités, la forme et le contenu sont déterminés par le règlement d'évaluation départemental</p> <p>L'apprenant sera évalué sur sa capacité à tenir l'emploi de chef d'agrès une équipe dans le respect des principes du commandement opérationnel et des règles de sécurité.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Recommandations pédagogiques</b></p> <p>Mises en situation pratiques</p>

**Unité de Valeur 2.5 : Débriefing opérationnel**

**Volume Horaire** : 14 heures

**Pré-requis** :

**Objectifs de la formation** :

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de maîtriser les techniques de débriefing opérationnel et d'identifier les problèmes humains et techniques internes au groupe.

**Éléments de contenu**

Techniques de débriefing opérationnel - verbalisation

Dynamique de groupe

Retour d'expérience

Le management opérationnel

**Modalités et critères d'évaluation**

Pas d'évaluation certificative

**Recommandations pédagogiques**

Les enseignements seront assurés par une personne formée à l'analyse des pratiques.



# REFERENTIEL DE FORMATION

## CHEF D'AGRES TOUT ENGIN DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL



# FORMATION CHEF D'AGRES TOUT ENGIN DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL

(79 heures)

<b>MODULE 1 : GESTION OPERATIONNELLE</b>	<b>14 heures</b>
UV 1.1 : Gestion opérationnelle et commandement	7 heures
UV 1.2 : Communication opérationnelle	7 heures
<b>MODULE 2 : LUTTE CONTRE LES INCENDIES</b>	<b>65 heures</b>
UV 2.1 : Connaissances incendie	12 heures
UV 2.2 : Hydraulique	8 heures
UV 2.3 : Stratégie d'extinction	41 heures
UV 2.4 : Déblai, préservation des traces et indices, surveillance	4 heures

## **MODULE 1 : GESTION OPERATIONNELLE**

(14 heures évaluations comprises)

### **OBJECTIFS**

Le module gestion opérationnelle a pour objet de permettre à l'apprenant :

Savoir-faire :

Analyser une situation opérationnelle pouvant impliquer plusieurs engins.

### **COMPETENCES ASSOCIEES**

1-4 Diagnostiquer les besoins opérationnels dans l'attente de l'arrivée du chef de groupe

1-6 Communiquer

**Unité de Valeur 1.1 : Gestion opérationnelle et commandement**

**Volume Horaire : 7 heures**

**Pré-requis : aucun**

**Objectifs de la formation :**

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de maîtriser les principes du commandement opérationnel, le rôle du chef d'agrès dans la hiérarchie opérationnelle et d'engager les premières actions lors d'un sinistre.

**Éléments de contenu**

Rappel sur les principes du commandement opérationnel

Analyse de la zone d'intervention

Coordination des moyens

Point de situation

**Mise en application des connaissances**

**Modalités et critères d'évaluation**

Evaluation certificative. L'unité de valeur sera évaluée sur l'UV 2.3

**Recommandations pédagogiques**

**Unité de Valeur 1.2 : Communication opérationnelle**

**Volume Horaire : 7 heures**

**Pré-requis : aucun**

**Objectifs de la formation :**

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant d'adapter sa communication aux différents interlocuteurs susceptibles de se présenter sur une opération.

**Éléments de contenu**

**Techniques de communication**

Média training

Autodiagnostic

Modes de communication

Les représentations

**Modalités et critères d'évaluation**

Pas d'évaluation certificative

**Recommandations pédagogiques**

Cette unité de valeur pourra être dispensée par le centre national de la fonction publique territoriale

## **MODULE 2 : LUTTE CONTRE LES INCENDIES**

(65 heures évaluations comprises)

### **OBJECTIFS**

Le module lutte contre les incendies a pour objet de permettre à l'apprenant :

Savoirs :

Connaître le phénomène du feu, ses règles de propagation et ses procédés d'extinction.

Connaître les différentes étapes de la marche générale des opérations.

Savoirs-faire :

Elaborer une stratégie d'extinction en prenant en compte l'ensemble des paramètres opérationnels.

Diriger son personnel et communiquer avec son équipe.

### **COMPETENCES ASSOCIEES**

1-1 Analyser une situation opérationnelle en matière d'incendie

1-2 Faire assurer l'alimentation pérenne d'un dispositif hydraulique

1-3 Elaborer une stratégie d'extinction

1-5 Faire assurer les actions de protection avec le matériel adapté

**Unité de Valeur 2.1 : Connaissances incendie**

**Volume Horaire : 12 heures**

**Pré-requis :**

**Objectifs de la formation :**

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de connaître les différents phénomènes liés à la combustion, au développement des incendies et aux explosions afin d'identifier les indicateurs de risque et le comportement au feu des matériaux.

**Éléments de contenu**

Typologie des feux

Les explosions

Les feux en volumes clos ou semi-ouverts

Prévention appliquée à l'opération / réaction au feu des matériaux

Procédure gaz renforcée

**Modalités et critères d'évaluation**

Évaluation certificative. L'unité de valeur sera évaluée sur l'UV 2.3

**Recommandations pédagogiques**

## Unité de Valeur 2.2 : Hydraulique

**Volume Horaire** : 8 heures

**Pré-requis** : aucun

### Objectifs de la formation :

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant d'être capable de faire assurer l'alimentation pérenne d'un dispositif hydraulique.

### Éléments de contenu

#### Alimentation d'un dispositif

Notions d'hydraulique (débit, pression, pertes de charges)

Evaluation des besoins en eau, dimensionnement

Dispositifs d'alimentation des engins

### Modalités et critères d'évaluation

Evaluation certificative. L'unité de valeur sera évaluée sur l'UV 2.3

### Recommandations pédagogiques

## **Unité de Valeur 2.3 : Stratégie d'extinction**

**Volume Horaire :** 41 heures

**Pré-requis :** aucun

### **Objectifs de la formation :**

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant d'élaborer une stratégie d'extinction adaptée à la situation opérationnelle.

### **Éléments de contenu**

Lecture du feu

Procédés et méthodes d'extinction

La ventilation opérationnelle (mécanique, naturelle, hydraulique....)

### **Mise en application des connaissances**

### **Modalités et critères d'évaluation**

L'unité de valeur fera l'objet d'une évaluation certificative dont les modalités, la forme et le contenu sont déterminés par le règlement d'évaluation départemental

L'apprenant sera évalué sur sa capacité à analyser une situation opérationnelle, prendre une décision opérationnelle adaptée et la faire exécuter par son personnel.

### **Recommandations pédagogiques**



**Unité de Valeur 2.4 : Déblai, préservation des traces et indices, surveillance**

**Volume Horaire : 4 heures**

**Pré-requis :**

**Objectifs de la formation :**

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de diriger les différentes actions de protection et de préservation des biens en utilisant les matériels adaptés, en veillant à la préservation des traces et indices et d'éviter les reprises de feu.

**Éléments de contenu**

Protection des biens  
Déblai  
Préservation des traces et indices  
Surveillance

**Modalités et critères d'évaluation**

Pas d'évaluation certificative

**Recommandations pédagogiques**



# REFERENTIEL DE FORMATION

## SOUS-OFFICIER DE GARDE DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL

## FORMATION SOUS-OFFICIER DE GARDE DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL

(40 heures)

<b>MODULE 1 : CONNAISSANCES GENERALES</b>	<b>10 heures</b>
UV 1.1 : Culture administrative	4 heures
UV 1.2 : Outils de gestion de la garde	6 heures
<b>MODULE 2 : MANAGEMENT</b>	<b>23 heures</b>
UV 2.1 : Gestion du personnel	21 heures
UV 2.2 : Discipline, sanctions	2 heures
<b>MODULE 3 : SANTE SECURITE</b>	<b>7 heures</b>
UV 3.1 : Hygiène, sécurité individuelle et collective, bien-être au travail	7 heures

## **MODULE 1 : CONNAISSANCES GENERALES**

(10 heures)

### **OBJECTIFS**

Le module connaissances générales a pour objet de permettre à l'apprenant :

Savoir :

Connaître les règles et procédures permettant d'assurer la continuité du service.

Savoir-faire :

Mettre en œuvre les outils fixés par les règlements du SDIS.

Savoir-être :

Réagir rapidement et efficacement à toutes difficultés survenant dans le cadre de la gestion quotidienne du personnel.

### **COMPETENCES ASSOCIEES**

1-1 Se positionner en qualité de manager dans un environnement professionnel réglementé

1-2 Gérer les situations impactant la capacité opérationnelle de la garde

<b>Unité de Valeur 1.1 : Culture administrative</b>
<b>Volume Horaire : 4 heures</b>
<b>Pré-requis : aucun</b>
<p style="text-align: center;"><b>Objectifs de la formation :</b></p> <p>L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de connaître le cadre juridique réglementant son environnement et son activité professionnels.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Éléments de contenu</b></p> <p><b>Les documents réglementant le fonctionnement du service</b> Règlement intérieur, règlement opérationnel, notes et instructions, règlement de formation...</p> <p><b>Procédures de gestion interne des incidents techniques</b></p> <p><b>Rédaction administrative</b> Compte rendu Notes Procédures internes</p>
<p style="text-align: center;"><b>Modalités et critères d'évaluation</b></p> <p>Pas d'évaluation certificative</p>
<b>Recommandations pédagogiques</b>

**Unité de Valeur 1.2 : Outils de gestion de la garde**

**Volume Horaire : 6 heures**

**Pré-requis : aucun**

**Objectifs de la formation :**

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de s'assurer du fonctionnement régulier des équipes de garde placées sous son autorité.

**Éléments de contenu**

**Organisation de la garde**

**Outils de gestion des plannings**

**Régime et temps de travail**

**Les incidents**

Accidents de service / Accidents de sport  
Grèves et réquisitions

**Modalités et critères d'évaluation**

Pas d'évaluation certificative

**Recommandations pédagogiques**

## **MODULE 2 : MANAGEMENT**

(23 heures)

### **OBJECTIFS**

Le module management a pour objet de permettre à l'apprenant :

Savoir :

Connaître les notions de base de l'encadrement d'une équipe.

Savoirs-faire :

Organiser, diriger et contrôler l'activité de la garde.

Animer et participer.

Savoirs-être :

Etre capable de repérer et de réguler les situations à problème.

Etre prévenant.

### **COMPETENCES ASSOCIEES**

1-2 Gérer les situations impactant la capacité opérationnelle de la garde

1-3 Manager une équipe : planifier, animer, organiser, contrôler

## Unité de Valeur 2.1 : Gestion du personnel

**Volume Horaire :** 21 heures

**Pré-requis :** aucun

### Objectifs de la formation :

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de coordonner le travail journalier de la garde, de prendre en compte les problématiques de chacun dans la gestion quotidienne et de repérer, réguler ou arbitrer les conflits entre personnes et de participer sur demande de son autorité aux entretiens professionnels.

### Eléments de contenu

#### La gestion de groupe

Motivation

Prévention des conflits

Gestion des conflits

Auto diagnostic

L'attitude d'un groupe

Les types de management

#### Evaluation

Les entretiens annuels d'évaluation

Fiche et critères d'évaluation

#### Mise en application des connaissances

### Modalités et critères d'évaluation

Pas d'évaluation certificative

### Recommandations pédagogiques

Les enseignements relatifs aux entretiens annuels d'évaluation peuvent être dispensés par le CNFPT



**Unité de Valeur 2.2 : Discipline, sanctions**

**Volume Horaire** : 2 heures

**Pré-requis** : aucun

**Objectifs de la formation :**

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de connaître les règles et procédures relatives aux sanctions disciplinaires.

**Éléments de contenu**

**Discipline**

Sanctions disciplinaires  
Règles et procédures

**Modalités et critères d'évaluation**

Pas d'évaluation certificative

**Recommandations pédagogiques**

## **MODULE 3 : SANTE SECURITE**

(7 heures)

### **OBJECTIFS**

Le module santé sécurité a pour objet de permettre à l'apprenant :

Savoir :

Connaître les indicateurs des risques psycho-sociaux et de la condition physique.

Savoir-faire :

Accompagner les démarches internes au SDIS en matière de prévention des risques psycho-sociaux.

Savoir-être :

Etre à l'écoute et disponible.

### **COMPETENCES ASSOCIEES**

1-4 S'assurer du maintien du potentiel opérationnel de la garde

**Unité de Valeur 3.1 : Hygiène, sécurité individuelle et collective, bien-être au travail**

**Volume Horaire : 7 heures**

**Pré-requis : aucun**

**Objectifs de la formation :**

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant d'être informé des risques psycho-sociaux liés aux pratiques professionnelles et des actions de prévention existantes.

**Éléments de contenu**

Prévention des risques psycho-sociaux  
Encadrement des activités physiques de la garde

**Modalités et critères d'évaluation**

Pas d'évaluation certificative

**Recommandations pédagogiques**

## SOMMAIRE

<b>MODALITES D'ORGANISATION DE LA FORMATION</b>	page 2
<b>EQUIPIER :</b>	page 3
Module 1 : secours à personnes	page 5
Module 2 : Incendie	page 11
Module 3 : Opérations diverses	page 16
Module 4 : Culture professionnelle	page 20
<b>CHEF D'EQUIPE :</b>	page 24
Module 1 : Gestion opérationnelle et commandement	page 26
<b>CHEF D'AGRES UNE EQUIPE :</b>	page 29
Module 1 : Environnement professionnel	page 31
Module 2 : Management opérationnel	page 34
<b>CHEF D'AGRES TOUT ENGIN :</b>	page 40
Module 1 : Gestion opérationnelle et commandement	page 42
Module 2 : Lutte contre les incendies	page 45
<b>SOUS-OFFICIER DE GARDE :</b>	page 50
Module 1 : Connaissances générales	page 52
Module 2 : Management	page 55
Module 3 : Santé sécurité	page 58